

**COMPTE RENDU  
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal du SUBDRAY dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, le Jeudi 07 Mars 2019 à 19h30 sous la présidence de Madame Corinne SUPLIE, Maire.

**Etaient présents** – Mesdames ARBENTZ-THEBAUX - JACQUET - SAINTEMARIE - Messieurs CHANTELAUZE – FOUCHET – GUILLON - MARTIN – MARTINAT - RENIER

Mesdames EVRARD, FERNANDEZ, MOREAU et Monsieur GABILLAUD avaient donné respectivement pouvoir à Mesdames SUPLIE, JACQUET et à Messieurs RENIER et FOUCHET.

Monsieur Jean-Pierre MARTIN a été désigné secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Madame le Maire déclare la séance ouverte puis propose que soient étudiées les questions inscrites à l'ordre du jour ainsi qu'une question supplémentaire qui est acceptée par le Conseil Municipal.

Le compte rendu de la séance du 19 Décembre 2018 est adopté à l'unanimité sans observation ni réserve.

**1. Réhabilitation énergétique, environnementale et accessibilité de la salle « La Grange » - validation de l'avant-projet détaillé (APD)**

La collectivité a le projet de rénovation de la Salle « La Grange ». Ce projet consiste à revoir l'isolation du bâtiment, à faire les aménagements nécessaires pour le rendre accessible aux personnes à mobilité réduite, à refaire l'électricité et les sanitaires et remplacer le mode de chauffage actuel.

La collectivité a confié à la SEM TERRITORIA un mandat de maîtrise d'ouvrage.

Après différentes réunions de la commission « Travaux » avec la SEM Territoria, celle-ci présente l'APD.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, valide l'APD de la réhabilitation énergétique, environnementale et accessibilité de la salle « La Grange » présenté par la SEM Territoria sous réserve de la prise en compte des remarques formulées par la SEM Territoria dans le rapport d'analyse de la version 3 de l'APD, datée du 13 octobre 2018, et des informations suivantes :

- Suppression du kiosque (emprise centrale à prévoir dans le cadre de l'aménagement des abords de la salle polyvalente pour une éventuelle installation ultérieure)
- Validation du principe de construction de deux locaux pour les conteneurs de déchets, l'implantation du local dédié à la salle « La Grange » restant à déterminer
- Validation du principe de ventilation par gaine sous dallage avec cinq remontées ponctuelles avec habillages et grilles de couleur du mur principal,
- Validation du budget prévisionnel recalé à 775 766 € HT pour augmentation de la surface de l'extension, création d'un local de stockage et suppression du kiosque (budget prévisionnel initial établi à 692 089 € HT)

Il autorise Mme le Maire à signer les avenants des différents prestataires relatifs à l'augmentation du montant prévisionnel des travaux et à solliciter les subventions pour l'opération auprès de tous les partenaires financiers susceptibles de nous apporter leur aide

**2. Programme de coupe forêt communale – année 2019 – parcelle 2B – modification règlement et prix du stère**

Par délibération n°2017 030 en date du 29 Juin 2017, le Conseil Municipal a adopté le programme de coupe de la forêt communale pour l'année 2018 de la parcelle 2B.

Cette coupe aura lieu cette année. Cependant, au vu de l'état de la parcelle et de son exploitation difficile, le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte de modifier le règlement et de refixer le prix du stère à 7 € au lieu de 10 €.

**3. Demande de participation financière du Syndicat Intercommunal de transport scolaire Chârost-St-Florent-sur-Cher (SITS) des élèves du Subdray à la piscine – année scolaire 2018/2019**

Les élèves participent à l'activité « piscine ». Cette activité se déroulera du 23 Avril au 05 Juillet 2019 tous les jeudis. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte la participation financière demandée par le syndicat qui s'élèvera à un montant de 93.30 € par transport soit 1026.30 € pour l'année scolaire.

**4. Participation aux frais de fonctionnement RASED – année scolaire 2018/2019**

La Commune de St Florent nous sollicite pour une participation aux frais liés au Réseau d'Aides Spécialisées aux élèves en difficultés (RASED). Notre école est concernée. Notre participation au prorata du nombre d'enfants de l'école du Subdray s'élève à 398.96 €. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte la participation aux frais de fonctionnement.

## **5. Prise en charge permis BE**

Afin de pouvoir conduire l'ensemble « tracteur et remorque », le permis BE est indispensable. En effet, dans l'éventualité des absences de ces deux collègues, un agent des services techniques, non-titulaire de ce permis, ne peut pas conduire certains matériels ce qui est handicapant pour la collectivité.

Coût de la formation : Permis BE avec code : 600 € - Si code à repasser : redevance éventuelle : 30 € par inscription - prépacode : 50 €.

Après avoir entendu l'exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, accepte la prise en charge de cette formation « permis BE ».

## **6. Subvention exceptionnelle – Lycée Agricole – UNSS Aviron :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide le versement d'une subvention exceptionnelle de 150 € afin d'aider l'équipe, engagée pour représenter le Lycée Agricole Bourges-Le Subdray aux championnats de France UNSS d'ergo-aviron et aviron qui se dérouleront respectivement à Paris et à Mâcon en février et mai 2019, à supporter les dépenses de déplacement et d'hébergement.

## **7. Demande de participation financière de la commune de La Chapelle St Ursin à la sortie « classe découverte 2019 »**

Comme suite à la demande de la Commune de La Chapelle St Ursin pour une participation financière à la sortie « classe découverte » d'un élève de notre commune scolarisé sur leur territoire, le Conseil Municipal accepte le versement d'une participation, à l'unanimité des membres présents ou représentés, et fixe le montant de la participation à 50 €. Le montant est identique à celui versé l'an passé à la commune de La Chapelle St Ursin. pour un autre élève de notre commune.

## **8. Renouvellements adhésions – année 2019**

➤ **Fondation du Patrimoine** : le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte le renouvellement de l'adhésion d'un montant de 75 €.

➤ **Association « TGV GRAND Centre Auvergne »** : le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents ou représentés, accepte le renouvellement de l'adhésion d'un montant de 100 €.

➤ **Tourisme et Territoires du Cher** : le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte le renouvellement de l'adhésion d'un montant de 25 €.

## **9. Remboursement préjudice vols de barrières**

Suite au vol de barrières de voiries en mai 2016, dont la collectivité a été victime, après dépôt de plainte et procédure de composition pénale du TGI de Bourges, les auteurs des faits s'étaient engagés à réparer le préjudice subi en nous versant la somme de 150 € par auteur des faits. Les barrières avaient été repérées dans une commune voisine.

En date du 16 Janvier 2019, le Tribunal de grande instance de Bourges nous a fait parvenir les deux chèques de 150 € pour régler le préjudice.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte le remboursement du préjudice.

## **10. Décisions du Maire :**

Le Conseil Municipal prend acte de la décision prise :

**MARCHES PUBLICS** : DEC2018-018 : avenant n°2 d'un montant de 1500 € HT à la maîtrise d'œuvre pour la mise en conformité du restaurant « La Forge »

## **11. Concours photos « Le Subdray insolite » :**

La commission « communication » propose le lancement d'un concours « photos » sur le thème « Le Subdray insolite », concours réservé aux habitants de la commune. Chaque participant pourra présenter au maximum 3 photographies. Un jury composé des membres de la commission « communication » et de représentants du monde associatif se réunira pour sélectionner les 20 œuvres qui seront exposées (un comité technique aura préalablement vérifié la conformité des photos). Les clichés retenus seront tirés sur bache en grand format et feront l'objet d'une exposition dans les espaces verts de la commune à partir de la mi-juin.

Chaque participant se verra récompenser par un tirage 20 x 30 de leur(s) photo(s). Pour les auteurs des 20 clichés choisis, le tirage 50 x 70 sera offert. Les trois premiers se verront récompenser en bons cadeaux d'une valeur de : 1<sup>er</sup> : 100 €, 2<sup>ème</sup> : 50 €, 3<sup>ème</sup> : 30 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, valide le règlement proposé ainsi que l'inscription des crédits nécessaires aux dépenses pour l'organisation du concours « photos » au Budget 2019.

Le règlement complet ainsi que le bulletin d'inscription sera prochainement transmis aux administrés.

## **Informations diverses :**

Mme le Maire fait part des remerciements de la famille de Madame Claudine PLAS.

Mme le Maire donne lecture du message de Mme EVRARD.

## **Questions diverses :**

➤ Madame Sylvie ARBENTZ THEBAUX a été interpellée par un administré habitant « Pissevielle » sur les travaux permettant le ralentissement de la vitesse.

➤ Mme le Maire indique qu'elle va recontacter les services de la voirie de Bourges Plus pour connaître l'avancement de ce dossier.

- Monsieur MARTIN rappelle sa remarque lors du précédent conseil sur le manque de grave sur certains trottoirs par exemple « rue du Bois Joly ».
  - Monsieur RENIER rappellera ce point aux agents des services techniques.
- Monsieur MARTINAT demande un point sur le campement des « gilets jaunes ».
  - Mme le Maire indique que toutes les dispositions relevant de sa compétence ont été prises.
- Monsieur Jean-Philippe GUILLON interroge sur l'installation du visiophone à l'école.
  - Madame le Maire indique que ce dossier est en cours et pourrait prétendre au fond de concours Bourges Plus.
- Monsieur Jean-Philippe GUILLON indique que, lors du cours informatique organisé par « Universités Populaires » à la Maison des Clubs, la WIFI aurait été la bienvenue au bon fonctionnement du cours et demande dans le cadre de la dématérialisation si une réflexion est envisagée pour apporter une aide aux administrés dans ce domaine.
  - Madame le Maire indique que la WIFI étant à la mairie une réflexion est à envisager sur l'aide à apporter aux administrés dans leurs démarches sur internet.

Plus personne ne prenant la parole, la séance est levée à 21h00

Le Maire,



A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by a long horizontal stroke that tapers to a point on the right.

Corinne SUPLIE